



## Fiche signalétique du site Natura 2000 « Hautes Vosges »

L'objectif de cette fiche est d'apporter les informations de base permettant notamment d'alimenter une évaluation des incidences simplifiée.

**Nom du site :** Hautes Vosges

**Code du site :** FR4201807

**Désigné selon la directive :** Habitats

**Superficie :** 8973 ha (périmètre ajusté suite aux propositions du comité de pilotage : 10 542 ha)

**Communes concernées :** Le Bonhomme, Breitenbach-Haut-Rhin, Fellingring, Geishouse, Goldbach-Altenbach, Kruth, Lapoutroie, Lautenbach, Lautenbachzell, Linthal, Luttenbach-près-Munster, Metzeral, Mittlach, Muhlbach-sur-

Munster, Murbach, Oderen, Orbey, Ranspach, Rimbach-près-Guebwiller, Saint-Amarin, Sondernach, Soultz-Haut-Rhin, Soultzeren, Stosswihr, Urbès, Wasserbourg, Wildenstein.

**Autres communes concernées, propriétaires :** Hohrod, Husseren Wesserling, Munster

**Nom du site natura 2000 superposé :** le site « Hautes Vosges » désigné au titre de la directive « Oiseaux » se superpose à ce site : voir donc également les éléments de cette fiche pour prendre en compte les enjeux liés à la préservation des oiseaux d'intérêt communautaire

### Enjeux et objectifs du site « Hautes Vosges » :

- au niveau agricole : garantir la poursuite d'une gestion extensive des hautes chaumes ;
- au niveau cynégétique : rétablir l'équilibre forêt gibier, tendre vers une gestion plus naturelle de la faune sauvage ;
- au niveau sylvicole : tendre vers des forêts plus mûres, limiter le dérangement et développer la biodiversité dans les forêts gérées ;
- au niveau touristique : maîtriser la fréquentation dans les zones naturelles sensibles, informer le public, intégrer les activités existantes.

### Espèces visées :

Nom latin	Nom vernaculaire	Code natura 2000	Statut, remarques	
<i>Austropotamobius pallipes</i>	Ecrevisse à pattes blanches	1092	Présence non confirmée mais potentielle dans les cours d'eau de basse altitude	Espèces animales : annexe II de la directive "Habitats"
<i>Lampetra planeri</i>	Lamproie de Planer	1096	Présente, cours d'eau de basse altitude	
<i>Cottus gobio</i>	Chabot	1163	Présent cours d'eau de basse altitude	
<i>Myotis emarginatus</i>	Vespertilion à oreilles échancrées	1321	Présents : anciennes galeries militaires, forêts matures, zones d'alimentation en milieux ouverts, lisières etc	
<i>Myotis bechsteini</i>	Vespertilion de Bechstein	1323		
<i>Myotis myotis</i>	Grand Murin	1324		
<i>Lynx lynx</i>	Lynx boréal	1361	Présent <sup>1</sup> mais en très forte régression	
<i>Lycaena helle</i>	Cuivré de la bistorte	4038	Papillon lié aux tourbières et prairies humides riches en renouée bistorte	

<sup>1</sup> le lynx a en moyenne un territoire de 20 000 ha (Jura, Alpes suisses), ce qui correspond à la taille de l'ensemble des ZSC des Hautes-Vosges

<i>Bruchia vogesiaca</i>	Bruchie des Vosges	1385	Non revue depuis 1964 puis redécouverte en 2015 / secteur du Hohneck Mousse liée aux zones humides piétinées par le bétail	Espèces végétales :  annexe II de la directive "Habitats"
<i>Buxbaumia viridis</i>	Buxbaumie verte	1386	Mousse liée aux troncs pourissants de résineux. Statut à préciser dans les Hautes Vosges mais espèce vraisemblablement bien représentée	

### Habitats (milieux naturels) visés :

Description sommaire de l'habitat	Intitulé de la Directive Habitats*	Code natura 2000 de l'habitat	Type d'habitat (prioritaire ou non)	Code CORINE
Lacs de montagne non aménagés, étendues d'eau libre aux eaux acides	* <i>Lacs et mares dystrophes naturels</i>	3160	Intérêt communautaire	22.14
Herbiers aquatiques de renoncules (plantes aquatiques à fleur)	* <i>Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <u>Ranunculion fluitantis</u> et du <u>Callitricho-Batrachion</u></i>	3260	Intérêt communautaire	24.4
Landes à myrtille, callune ou airelle des marais / airelle rouge	* <i>Landes sèches européennes</i>	4030	Intérêt communautaire	31.213
Landes pelouses des hautes chaumes	** <i>Formations herbeuses à Nardus riches en espèces sur substrat siliceux des zones montagnardes</i>	6230	Intérêt communautaire prioritaire	35.1 X 36.3161
Prairies humides plus ou moins dominées par la molinie	* <i>Prairies à Molinia sur sols tourbeux ou argilo-limoneux (<u>Molinion caeruleae</u>)</i>	6410	Intérêt communautaire	37.312
Groupement herbacé à hautes herbes sur versant des cirques glaciaires, forte pente ou le long de cours d'eau	* <i>Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnards à alpin</i>	6430	Intérêt communautaire	37.81
Prairie maigre de fauche de basse altitude	* <i>Prairie maigre de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)</i>	6510	Intérêt communautaire	38.2
Prairie maigre de fauche de montagne	* <i>Prairies de fauche de montagne</i>	6520	Intérêt communautaire	38.3
Tourbière « bombée » (« à sphaignes rouges »)	** <i>7110 : Tourbières hautes actives (* 7150 : dépressions sur substrats tourbeux : <u>Rhynchosporion</u>)</i>	7110 (7150)	Intérêt communautaire prioritaire	51.1 (54.6)
Tourbière haute dégradée (drain etc.)	* <i>Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle</i>	7120	Intérêt communautaire	51.2
Tourbière flottante, « tremblant »	* <i>Tourbières de transition et tremblants</i>	7140	Intérêt communautaire	54.4 54.5
Pierriers	* <i>Eboulis siliceux de l'étage montagnard à nival (<u>Androsacetalia alpinae</u> &amp; <u>Galeopsietalia ladani</u>)</i>	8110	Intérêt communautaire	61.12

Description sommaire de l'habitat	Intitulé de la Directive Habitats*	Code natura 2000 de l'habitat	Type d'habitat (prioritaire ou non)	Code CORINE
Corniches rocheuses	* <i>Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique</i>	8220	Intérêt communautaire	62.212
Forêts de montagne dominées par le sapin pectiné et le hêtre, sur roches généralement acides, entre 500-600 et 1000 m. d'altitude environ	* <i>Hêtraies du <u>Luzulo-Fagetum</u></i>	9110	Intérêt communautaire	41.112
Idem, sur sols moins acides	* <i>Hêtraies du <u>Asperulo-Fagetum</u></i>	9130	Intérêt communautaire	41.133
Hêtraies culminales à érable (au dessus de 1 100 m. d'altitude)	* <i>Hêtraies subalpines médio-européennes à Acer et Rumex arifolius</i>	9140	Intérêt communautaire	41.15
Forêts d'érables et de tilleuls sur éboulis et versants abrupts	** <i>Forêts de pentes, éboulis ou ravin du <u>Tilio-Acerion</u></i>	9180	Intérêt communautaire prioritaire	41.41
Tourbières boisées	** <i>Tourbières boisées</i>	91D0	Intérêt communautaire prioritaire	44 A4
Forêt d'aulne, secondairement de frêne & d'érable, au bord des ruisseaux	** <i>Forêts alluviales à Alnus glutinosa &amp; Fraxinus excelsior (<u>Alno padion</u>, <u>Alnion incanae</u>, <u>Salicion albae</u>)</i>	91E0	Intérêt communautaire prioritaire	44.3
Forêts de bouleau, sapin et épicéa, sur tourbe	* <i>Forêts acidophiles à Picea des étages montagnards à alpin (<u>Vaccinio-Piceetea</u>)</i>	9410	Intérêt communautaire	44 A1 (42.213)
Sapinières (pessières) hyperacidiphiles (forêts de montagne dominée par des résineux autochtones sur sols très acides)	* <i>Forêts de conifères acidophiles (<u>Vaccinio-Piceetea</u>)</i>	9410	Intérêt communautaire	42.253
Forêts d'épicéas autochtones sur éboulis	* <i>Forêts de conifères acidiphiles acidophiles (<u>Vaccinio-Piceetea</u>)</i>	9410	Intérêt communautaire	42.253

### Principaux points à étudier dans l'évaluation des incidences natura 2000 :

Grands types de milieux	Incidences potentielles	Critères d'évaluation
Tous milieux	Surpiétinement ou tassement engendrant une érosion des sentiers et / ou des milieux traversés	Nombre de participants Période de la manifestation ou du projet Sensibilité propre au secteur / sentier emprunté
Tous milieux	Dérangement de la faune sauvage	Tracés traversant ou bordant des zones sensibles Tracés empruntant des sentiers <i>non balisés</i> Localisation des zones d'accueil du public et du staff Nombre de participants Période de la manifestation ou du projet (période du brame, période hivernale où la faune est plus vulnérable, période de nidification etc) Type de manifestation ou de projet (plus ou moins bruyant etc) Durée des perturbations

Grands types de milieux	Incidences potentielles	Critères d'évaluation
Tous milieux	Flore remarquable et / ou protégée de manière réglementaire	Sensibilité propre au secteur ou sentier emprunté Période de la manifestation / du projet
Ruisseaux	Mise en suspension de substances organiques par passage répété d'engins ou de personnes (=> comblement de frayères en aval, destruction de l'habitat de l'écrevisse ou du chabot etc)	Nombre de participants etc Pour tout ce qui concerne l'eau, se référer aux dispositions de la Loi sur l'eau en prenant contact avec les services de l'eau de votre DDT
Tourbières, zones humides	Drainage Piétinement ou passage d'engins entraînant un drainage ou un tassement	Avant tous travaux ou intervention sur une zone humide, se référer aux dispositions de la Loi sur l'eau en prenant contact avec les services de l'eau de votre DDT Critères d'évaluation : profondeur et type de drain, existence ou non rigoles antérieures

Voir également les points se reportant à la ZPS Hautes Vosges FR4211807

### Préconisations pour les manifestations :

Types milieux	Préconisations
Tous milieux	> Privilégier les sentiers déjà balisés pour limiter les dérangements
Tous milieux	> Limiter l'utilisation de dispositifs sonores dans les milieux naturels > Réserver la sonorisation au niveau des villages ou des zones urbanisées > Respecter la réglementation en matière de circulation des véhicules motorisés (se renseigner auprès des communes concernées) > Limiter la circulation motorisée lors du déroulement de l'épreuve > Privilégier les transports en commun ou collectifs pour l'accès au site, promouvoir le co-voiturage
Tous milieux	> Organiser les zones d'accueil du public en dehors des zones sensibles (milieux fragiles, flore protégée, faune remarquable etc)
Hautes chaumes et milieux prairiaux	> Eviter les manifestations sur sols mouillés ou avec des résidus de neige pour limiter la dégradation des sols et l'érosion => privilégier des manifestations plutôt entre mai et novembre (hors domaines de ski) > Proscrire toute manifestation ou projet sur des prés de fauche afin de ne pas compromettre les récoltes > Sur milieux agricoles : prendre contact avec les agriculteurs bailleurs. Eviter toute manifestation au cœur de zones prairiales avant fin juillet pour ne pas perturber les nichées au sol
Tourbières zones humides	> Eviter tout passage dans ces milieux sensibles (hors sentiers balisés)
Forêts	> Vérifier la compatibilité de la manifestation / du projet avec les enjeux de chasse et quiétude du gibier (en prenant notamment l'attache des communes, ONF ou locataires de chasse) > En dehors des domaines alpins ou domaines de skis de fonds prévus à cet effet, éviter les manifestations en période hivernale pour la quiétude de la faune sauvage, plus fragile en hiver > Proscrire toute manifestation / projet dans les « zones de quiétude » identifiées de manière collective dans le cadre des documents d'objectifs des ZPS (voir fiche se rapportant aux sites natura 2000 désignés en directive oiseaux)
Ruisseaux	> Proscrire tout passage massif dans les ruisseaux, en particulier remontées de cours d'eau qui mettent en suspension la matière organique et colmatent les frayères en aval

**Plus d'informations :**

<http://pnrbv.n2000.fr>

**Animateur du site :**

Fabien Dupont

[f.dupont@parc-ballons-vosges.fr](mailto:f.dupont@parc-ballons-vosges.fr)

03 89 77 90 20 – ligne directe : 03 89 77 88 83